

Procès-Verbal

Association du module d'enseignement en adaptation scolaire et sociale – AMEASS-UQÀM

Assemblée générale ordinaire 2015-2016

Au local N-M450 du pavillon Paul-Gérin-Lajoie de l'UQÀM (1205 rue Saint-Denis,

Montréal)

7 octobre 2015

0. Ouverture de l'Assemblée

Félix Germain propose l'ouverture de l'Assemblée générale, il est 12h44.

Gabrielle Hébert appuie la proposition

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Élection de l'animation et du secrétariat d'Assemblée

Félix Germain propose les candidatures de Marjorie Cyr Beaudin à titre d'animatrice et de Laurence Charpentier à titre de secrétaire.

Dorielle Bouchard appuie la proposition

La proposition est adoptée à l'unanimité

2. Adoption du Procès-Verbal de l'AG du 15 sept. 2015

Félix Germain propose l'adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale du 15 septembre 2015.

Myriam Daigneault Roy appuie la proposition

La proposition est adoptée à l'unanimité

3. Élection, postes vacants au Comité exécutif

Félix Germain fait un point d'information : Il informe les membres que Myriam Daigneault-Roy et Valérie Gagnon, élues respectivement aux postes de responsable au secrétariat et responsable aux affaires financières, ont démissionné de leur poste depuis l'Assemblée générale du 15 septembre 2015, d'où la nécessité de faire de nouvelles élections.

Félix Germain propose une procédure d'élection qui va comme suit : Que chaque candidat se présente pour une durée d'une minute. Ensuite, une période d'une minute de questions sera proposée. Finalement, le candidat devra sortir de la pièce pour une durée d'une minute qui permettra la discussion.

La proposition est appuyée par Cyntia Leduc

La proposition est adoptée à l'unanimité

3.1 Responsable aux affaires financières

Philippe Crête se propose à titre de responsable aux affaires financières pour l'année 2015-2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale

3.2 Responsable au secrétariat

Marie Gélinas se propose à titre de responsable au secrétariat pour l'année 2015-2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

3.3 Élection du Comité de programme

- a) Myriam Daigneault-Roy se propose pour siéger sur le comité de programme pour l'année 2015-2016 à titre de représentante de la cohorte 2012.
La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale
- b) Simone Gagné Raynauld se propose pour siéger sur le comité de programme pour l'année 2015-2016 à titre de représentante de la cohorte 2013
La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.
- c) Éloïse Cloutier se propose pour siéger au comité de programme pour l'année 2015-2016 à titre de représentante de la cohorte 2014
La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale
- d) Sarah Bélisle-Renaud est proposée pour siéger au comité de programme pour l'année 2015-2016 à titre de représentante de la cohorte 2015.
La proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale.
- e) Gabrielle Hébert se propose pour siéger au comité de programme pour l'année 2015-2016.
La proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

3.4 Élection du Comité du bal pour la cohorte 2013

Félix Germain propose Virginie Lachapelle, Carolane Leblanc, Marithé Beaudin-Mongeau et Gabrielle Plante pour siéger sur le Comité du bal de la cohorte 2013.
Vincent Boisclair se propose pour siéger sur le Comité du bal pour la cohorte 2013.
Les propositions sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale.

4. Budget 2015-2016

Félix Germain se propose pour faire une présentation d'un maximum de 5 minutes sur les modifications apportées aux prévisions budgétaires 2015-2016 présentées à l'Assemblée générale du 15 septembre 2015, en expliquant les raisons de ces modifications ainsi qu'une période de questions de 10 minutes.
Dorielle bouchard appuie.

Félix affirme qu'on prévoit des revenus totaux de 11625\$ et des dépenses totales de 13013\$, ce qui totalise un déficit de 1388\$.

Gabrielle Hébert propose que l'on adopte les prévisions budgétaires 2015-2016 modifiées, telles que présentées par Félix Germain.
Mélissa Bilodeau appuie la proposition
La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Mandats

Félix Germain présente la proposition suivante :

Considérant que le BEASS est le seul baccalauréat en enseignement à l'UQÀM qui refuse de créditer les stages à l'étranger comme l'un des quatre stages obligatoires ; Considérant que le BEASS à l'Université de Montréal reconnaît les stages à l'étranger comme stage 3 ; Considérant tous les bénéfices reconnus des stages à l'étranger dans le cadre d'une formation universitaire ; Que l'AMEASS revendique la reconnaissance d'une stage à l'étranger en enseignement comme un des stages obligatoires du programme du BEASS.

Dorielle Bouchard appuie la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dorielle Bouchard propose que les quatre prochains mandats soient adoptés à l'unanimité.

Philippe Crête appuie la proposition.

1. Que le Comité exécutif de l'AMEASS lance un concours afin de trouver un nouveau logo pour l'association. Que les modalités du concours soient déterminées par le Comité exécutif et que des ressources financières y soient accordées. Que le concours ait lieu cette session-ci, et qu'une Assemblée générale extraordinaire soit convoquée en janvier afin de recevoir les résultats du concours et de voter pour le nouveau logo de l'AMEASS.
2. Considérant que les stages en éducation, dont ceux en enseignement en adaptation scolaire et sociale, ne sont pas rémunérés ; Considérant que ces conditions d'études réduisent la qualité de la formation, mettent à mal la santé physique et psychologique des étudiants-es et favorisent l'endettement étudiant ; Considérant la nécessité de revaloriser la profession enseignante ; Que l'AMEASS participe à la CRAIES (Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires des étudiantes et étudiants en éducation en stage) ; Que cette participation puisse prendre la forme d'une implication dans les comités locaux, dans les représentations nationales, dans les mobilisations ponctuelles et dans les communications aux membres ; Que cette participation respecte les conditions et limites des ressources financières, humaines et matérielles de l'AMEASS.
3. Considérant que la grande majorité des membres de l'AMÉASS sont des femmes ; Considérant que des disparités économiques et sociales créent une inégalité réelle entre hommes et femmes ; Considérant qu'il est capital de valoriser l'éducation et le travail des femmes, notamment dans le milieu de l'éducation ; Que l'AMEASS s'engage à sensibiliser les membres aux différentes formes de féminismes, plus précisément quant à celles reliés au domaine de l'éducation, à travers ses différents champs d'action ; Que l'AMEASS féminise de façon rigoureuse tout le matériel de diffusion et de mobilisation ; Que l'AMEASS travaille de pair avec l'ADEESE sur les enjeux féministes.
4. Considérant que les étudiant-e-s qui consacrent la même charge de travail à leurs études mais qui relèvent de départements différents peuvent être pénalisé-e-s dû au barème de notation et à la politique de français propres aux départements ; Que l'AMÉASS appuie l'uniformisation des barèmes de notes et des politiques de français au sein des départements.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Félix Germain propose :

Considérant que l'AMEBES a abusé de notre confiance lors des initiations du 11 septembre dernier, en dérobant temporairement notre beau et pratique futon sans aucune raison valable autre que la provocation;

Considérant que l'emprunt de leur Bouddha n'était qu'une réplique à cette provocation, afin de préserver l'honneur de l'AMEASS;

Considérant que l'AMEBES s'est ensuite engagée dans une guerre ouverte contre l'AMEASS à travers des actions répréhensibles comme le vol de notre souris d'ordinateur, le vandalisme papier de notre porte de local, le vol des clés d'un-e de nos exécutant-e-s et l'entrée par effraction dans notre local pour y mettre une quantité ridicule de ballons de baudruches et de film plastique étirable;

Considérant qu'il en va de l'honneur de l'AMEASS de répliquer à ces attaques répétées;

Que l'AMEASS déclare ouvertement la guerre à l'AMEBES;

Que l'AMEASS encourage les deux exécutifs à s'asseoir pour discuter des modalités de cette guerre afin qu'elle se fasse dans le respect des personnes, du matériel et de la réputation des associations;

Que l'AMEASS autorise le Comité exécutif à déboursier un petit montant afin d'obtenir les moyens nécessaires pour se défendre adéquatement;

Que l'AMEASS invite les autres associations modulaires à se joindre à elle pour vaincre l'AMEBES.

Xavier Dandavino appuie la proposition.

Xavier demande de scinder la proposition afin que soit retiré : « Que l'AMEASS autorise le Comité exécutif à déboursier un petit montant afin d'obtenir les moyens nécessaires pour se défendre adéquatement ».

Gabrielle Hébert appuie.

Le scindage est adopté à l'unanimité

Sur la première proposition, Félix Germain propose un amendement : Que l'on modifie « AMEBES » pour « exécutif de l'AMEBES » partout dans la proposition, et qu'on remplace « guerre » par « guerre amicale »

Francois Ouimet appuie la proposition

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La proposition amendée est adoptée à majorité, telle que présentée ici :

Considérant que l'exécutif de l'AMEBES a abusé de notre confiance lors des initiations du 11 septembre dernier, en dérobant temporairement notre beau et pratique futon sans aucune raison valable autre que la provocation;

Considérant que l'emprunt de leur Bouddha n'était qu'une réplique à cette provocation, afin de préserver l'honneur de l'AMEASS;

Considérant que l'exécutif de l'AMEBES s'est ensuite engagée dans une guerre amicale ouverte contre l'AMEASS à travers des actions répréhensibles comme le vol de notre souris d'ordinateur, le vandalisme papier de notre porte de local, le vol des clés d'un-e de nos exécutant-e-s et l'entrée par effraction dans notre local pour y mettre une quantité ridicule de ballons de baudruches et de film plastique étirable;

Considérant qu'il en va de l'honneur de l'AMEASS de répliquer à ces attaques répétées;
Que l'AMEASS déclare ouvertement une guerre amicale à l'exécutif de l'AMEBES;
Que l'AMEASS encourage les deux exécutifs à s'asseoir pour discuter des modalités de cette guerre afin qu'elle se fasse dans le respect des personnes, du matériel et de la réputation des associations ;
Que l'AMEASS invite les autres associations modulaires à se joindre à elle pour vaincre l'exécutif de l'AMEBES.

Suite au scindage de la proposition principale, Félix Germain propose que la deuxième proposition soit lue ainsi :

Que l'AMEASS autorise le Comité exécutif à déboursier un montant de moins de 30\$ afin d'obtenir les moyens nécessaires pour se défendre adéquatement;

Dorielle Bouchard appuie.

L'amendement est battu à majorité.

La proposition est battue à majorité.

6. Questions diverses

- a. Félix Germain fait la mention que des cotons ouatés sont en vente au deuxième étage cette semaine pour financer le bal de la cohorte 2012.

7. Fermeture de l'Assemblée

Marie-Pier Mallette propose la fermeture de l'assemblée générale à 13h39.

Stéphanie Cloutier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.